

Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2006

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz et d'Aglans et des collines, le programme des travaux à exécuter en 2006 a été établi par la Direction des Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- * aux entreprises privées pour un montant estimé à 14 000 € HT,
- * à la régie municipale pour environ 6 100 heures de travail.

Sur proposition de la Commission Patrimoine et Environnement, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 2006,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à :
 - . procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
 - . signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits au budget 2006 des forêts communales.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.